Image not found or type unknown

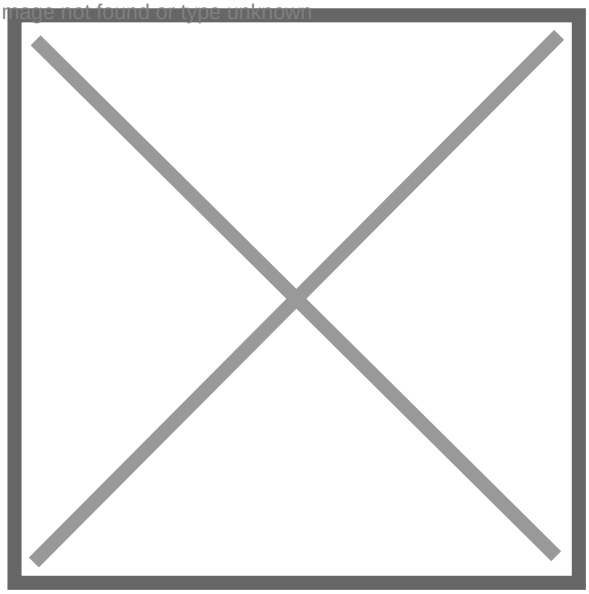

Conge parental à50% problème d'horaire avec mon employeur

Par **maxence8**, le **17/11/2009** à **15:30**

Bonjour,

J'ai envoyé une demande de congé parental à 50% renouvelable à ma drh depuis le 23/08, je devais reprendre le 20/10. Je n'ai eu aucune confirmation écrite de leur part sauf une orale me disant qu'on accepté ma demande de ne travailler que les lundis et mercredis. Heureuse j'ai repris mon travail le 21/10 car le 20 tombait un mardi. Cela fait 3 semaines que j'ai repris mon travail et sur mon planning figure bien que les autres jours non travaillés sont du temps partiel. Je me suis organisée pour la garde de mon fils. j'ai été voir ma DHR pour demander mon avenant et on m'a répondu qu'ils avaient du retard dans la rédaction des avenants. Maintenant ma nouvelle chef demande à ce que je travaille plusieurs jours dans la semaine et que je n'ai pas le choix vu que je n'ai rien signé. Je sais que l'employeur est seul maître des horaires, mais ai-je un recours par rapport à cela vu qu'il y avait un accord verbal et qu'il ne m'ont pas fait mon avenant depuis ma reprise de travail. Les seuls justificatifs que j'ai se sont mes plannings Merci de me répondre rapidement, ils me mettent dans une m... pas possible car je n'ai ni crèche ni nourrice.
EN VOUS REMERCIANT
mAXENCE8

Par **DSO**, le **18/11/2009** à **18:27**

Bonsoir,

Avez-vous une preuve quelconque que depuis 3 semaines vous avez travaillé que les lundis et mercredis ?

Ce serait déjà un début de preuve devant le Conseil de Prud'hommes.

L'employeur est fautif car tout contrat de travail à temps partiel est OBLIGATOIREMENT écrit.

Cordialement,
Paul.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés